

MILLON *Live*

LE CORPS ET LE MOUVEMENT



Mercredi 6 mai 2020 - 11h

Vente à huis-clos diffusée sur

DROUOT
DIGITAL
Live

invaluable
The world's premier auctions and galleries

易拍全球
ePalive.com

Département

Post War & Art Contemporain



Spécialiste

Brune Dumoncel d'Argence
T +33 (0)1 87 03 04 71
bdumoncel@millon.com



Contact département

Adrien Serien
T +33 (0)1 87 03 04 72
artcontemporain@millon.com

Tous les rapports de condition des œuvres, photographies HD et détails des œuvres sont disponibles sur demande.

Le retrait des achats sera possible à partir du 11 mai, sur rendez-vous.

Alexandre Millon,
Président Groupe MILLON, Commissaire-Preneur

Les commissaires-priseurs

Mayeul de La Hamayde
Cécile Dupuis
Delphine Cheuvreux-Missoffe
Lucas Tavel
Nathalie Mangeot
Enora Alix
Isabelle Boudot de la Motte
Paul-Antoine Vergeau

MILLON Drouot

19, rue de la Grange Batelière 75009 Paris
T +33 (0)1 47 27 95 34
F +33 (0) 1 47 27 70 89
artcontemporain@millon.com

Visitez l'exposition virtuelle
des œuvres de la vente

ICI



3D gallery powered by
KUNSTMATRIX



 THE ART LOSS REGISTER™
www.artloss.com

Confrontation à la base de données du
Art Loss Register des lots dont l'estimation
haute est égale ou supérieure à 4.000 €.

LE CORPS ET LE MOUVEMENT

La représentation du corps est la première de toutes les représentations picturales. L'artiste du XXe siècle perpétue cet exercice toujours renouvelé de la représentation du corps humain, et du mouvement, par le biais de différents médiums à sa disposition.

Dans cette seconde moitié du XXe siècle la représentation du corps est libérée. Magnifié par sa musculature et ses formes, il se présente comme un corps-type, anonymisé par l'absence de visage, comme se refusant à une identification trop précise: aussi bien pour la Vénus de Klein (lot 1) que pour les bronzes d'Igor Mitoraj (lot 4) ou les études de Vladimir Velickovic (lots 5 et 6). Chez Dado Djuric (lots 2 et 3), le corps est malmené, dans des représentations où la douceur des tons de la palette semble vouloir tromper le regardeur au coup d'oeil trop rapide. Dans ses compositions le corps est déconstruit, ouvert, donne à voir comme un ensemble de chairs en mouvement, dont les contours sont parfois difficiles à définir.

De tout temps les artistes ont souhaité rendre sur une surface plane l'impression d'un mouvement. Ces corps dansants, comme dans le dessin de Luciano Castelli (lot 13), sportifs, à l'image du footballeur de Titina Maselli (lot 7) ou des joggeurs de Segui (lot 11) peuplent l'œuvre d'artistes d'horizons différents. Dans les toiles d'Antonio Segui, l'humain est en mouvement constant, et ses compositions sont emplies de ces hommes pressés se déplaçant d'un bord à l'autre de la toile, en échangeant des regards furtifs (lots 10 et 11).

Enfin le corps en mouvement est aussi celui de l'artiste qui imprime sa marque via le pinceau, ou le crayon. Giuseppe Penone, grande figure de l'Arte Povera, lie dans *Gesti Vegetali* (lot 12) le geste de l'artiste dont la trace sur le papier est le témoignage, au mouvement végétal ascendant, qu'évoque la composition qui en résulte.

1

Yves KLEIN (1928-1962)

Petite Vénus bleue, 1956-1957

Broche en laiton et pigments IKB, gravée de l'étoile de l'artiste et numérotée 87/500 au dos, dans un emboîtement en plexiglas décoré de feuilles d'or. Édition TAT Arts et Stéphane Klein, Paris
12,7 x 8,5 x 8,9 cm

Un certificat de Madame Rotraud Klein-Moquay sera remis à l'acquéreur

6 000/8 000 €



2

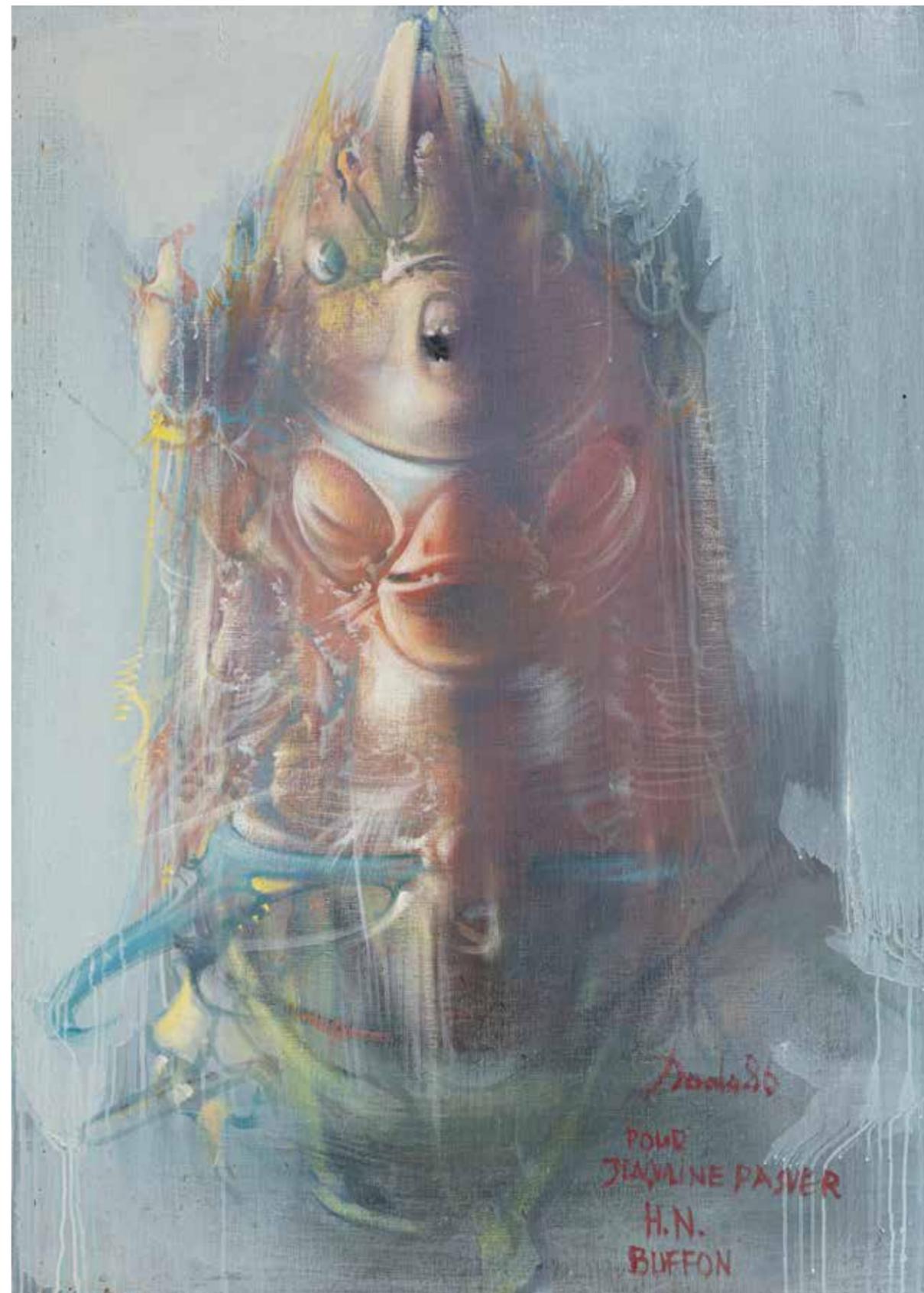
DADO (1933-2010)
Buffon, 1986

Huile sur toile signée, datée et dédiée en bas à droite
100 x 73,5 cm

Provenance
Collection particulière, France

Nous remercions Mme Amarante Szidon pour les informations qu'elle nous a aimablement communiquées sur cette œuvre

5 000/8 000 €



« On a beau dire que nous avons assis la beauté sur nos genoux, et que nous lui avons craché à la figure, la beauté continue de nous échapper. Nous ne savons pas ce que c'est. Parfois, c'est la laideur même dont elle prend le masque, et nous découvrons soudain la beauté qui nous entoure, comme si nous étions aveuglés par tout ce qui la contredit. De même, quand il s'agit de tableaux, nous préférons la plupart du temps omettre la question de leur « beauté », comme si nous avions honte d'avouer que nous la confondons le plus souvent avec l'élégance, le goût, qui n'en sont que les dérivations plus ou moins nécessaires. Or, les tableaux de Dado nous tiennent sous un charme si spécial qu'ils inondent la laideur du monde de toute la beauté du monde. Les deux puissances qui nous dirigent, l'instinct de vie et la volonté de mort, s'y livrent un combat fabuleux, dont nous ne saurons jamais affirmer qui en sort finalement vainqueur. La destruction, la guerre, la catastrophe s'y accouplent à l'amour, à la fête, au plaisir de s'enivrer de vie. C'est la nuit du tombeau, les vers grouillant dans les cadavres, les blessés agonisants du champ de bataille, les amputés, les monstres, les idiots, et c'est aussi le jour de la naissance, l'aube à la lisière de la forêt, le matin de la connaissance, l'entrée au paradis fabuleux des animaux et des légendes. »

Alain Jouffroy in *XX^e siècle* n°42, juin 1974, pp.55-63

3

DADO (1933-2010)
Les balayeurs de sang I, 1973

Huile sur toile signée et datée en bas à droite, et au centre de la composition
 146 x 114 cm

Provenance
 Galerie Jeanne Bucher, Paris
 Collection particulière, Metz

Exposition
 Paris, Galerie Jeanne Bucher, Dado, 18 septembre - 27 octobre 1973
 Metz, Musées de la Cour d'Or, Peintres contents d'eux-mêmes, le regard d'un collectionneur, 30 juin - 2 octobre 1995, cat.exp.92-93 sous le n°34

Nous remercions Mme Amarante Szidon pour les informations qu'elle nous a aimablement communiquées sur cette œuvre

15 000/20 000 €



Cette œuvre majeure est la réalisation de plusieurs thèmes chers à Vladimir Velickovic.

Inspiré par les travaux de photographie d'Eadweard Muybridge et d'Étienne-Jules Marey, l'artiste consacra une partie de son œuvre à l'étude du corps de l'Homme en mouvement.

Le corps, anonyme, est étudié dans sa musculature et l'amplitude de son mouvement, placé dans un espace vide, devant une échelle graduée, analysé comme un objet.

Ce triptyque fait référence à trois thèmes particulièrement explorés par l'artiste : La poursuite, le Saut, la Chute. La vie de l'artiste, dont l'enfance heureuse en Yougoslavie fut brutalement interrompue par la guerre, propose un sens à son Œuvre, peuplée d'hommes sans tête, dans des espaces froids, fuyant une menace invisible.

4

Vladimir VELICKOVIC (1935-2019)

Trois états du saut, 1975

Huile sur toile, triptyque signé, daté et titré au dos de chaque élément
198 x 438 cm (l'ensemble)
198 x 146 cm (chaque toile)

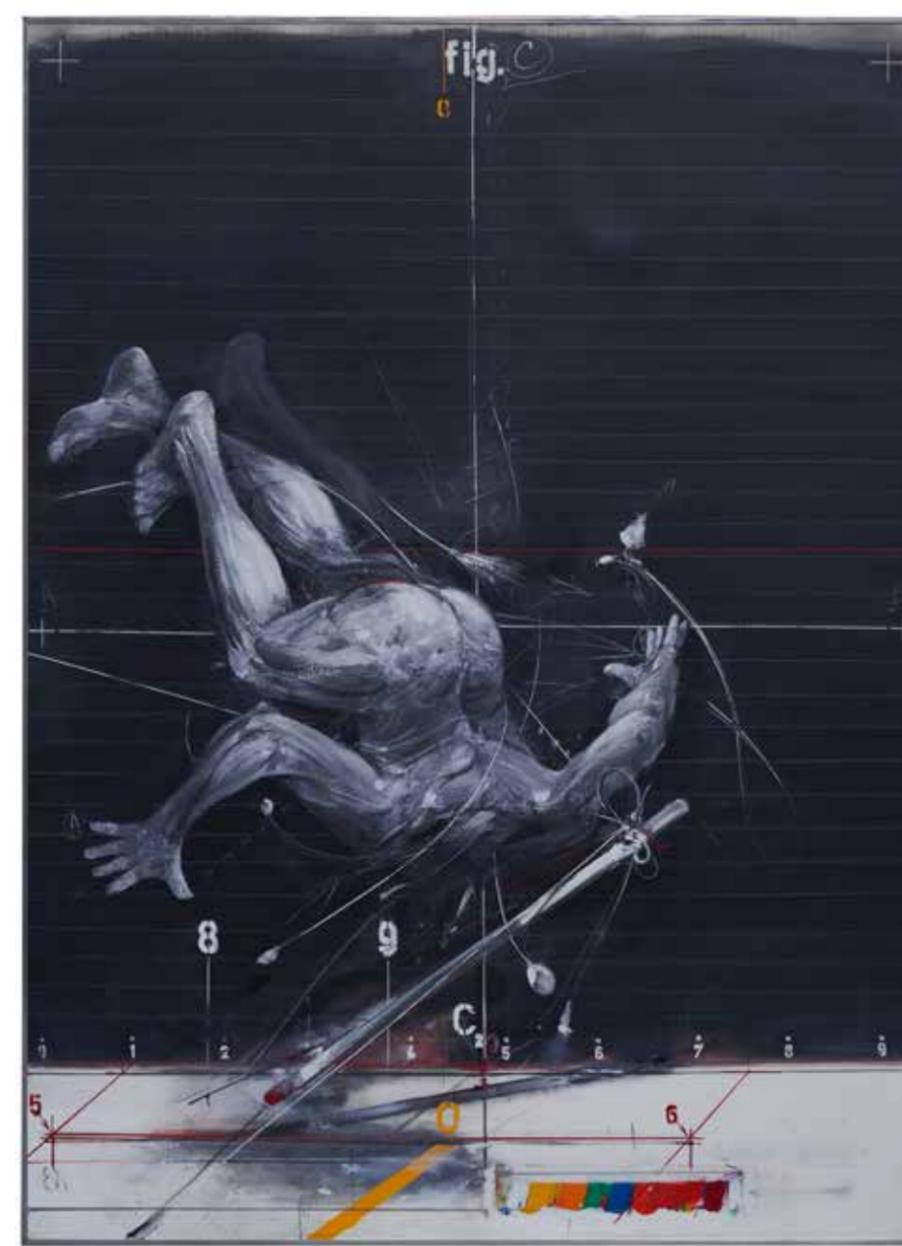
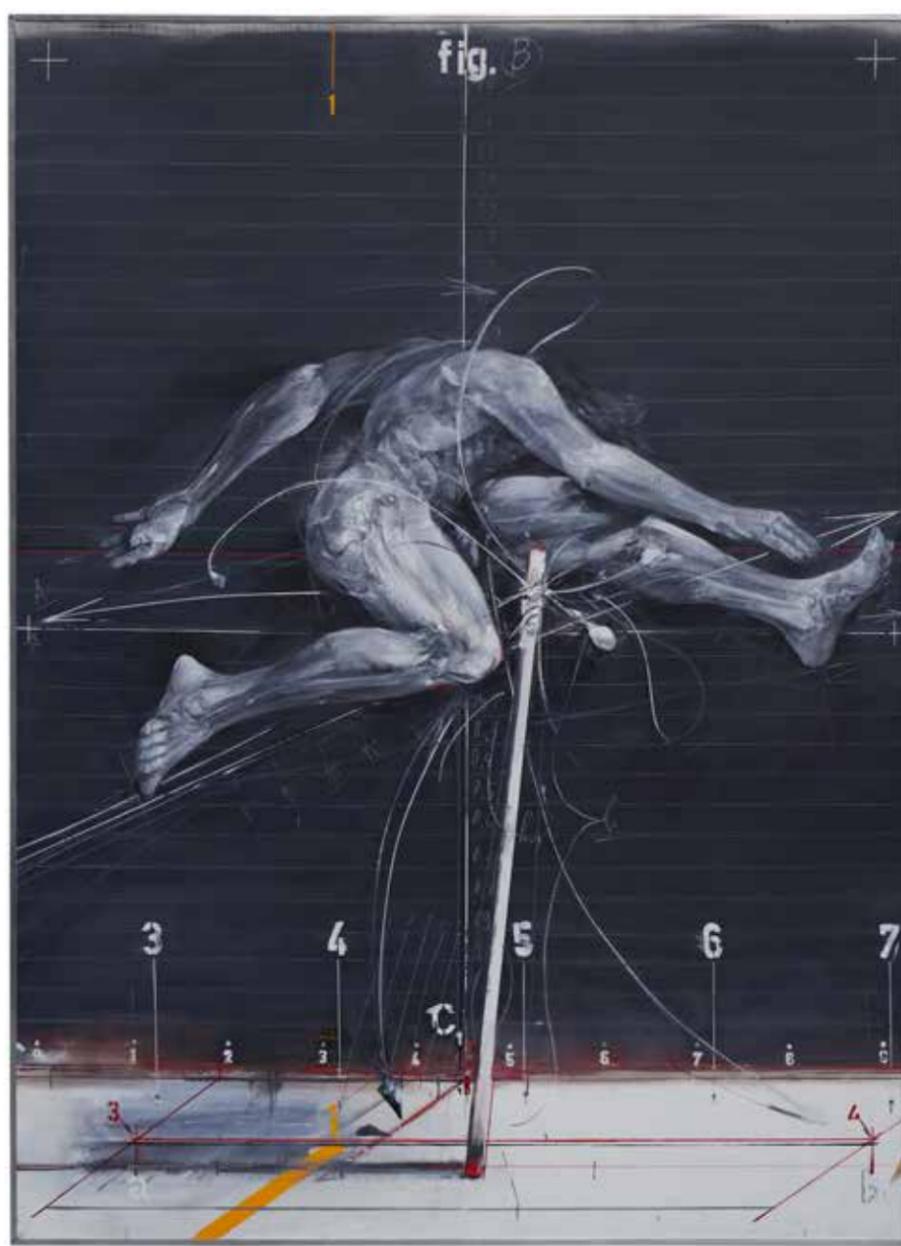
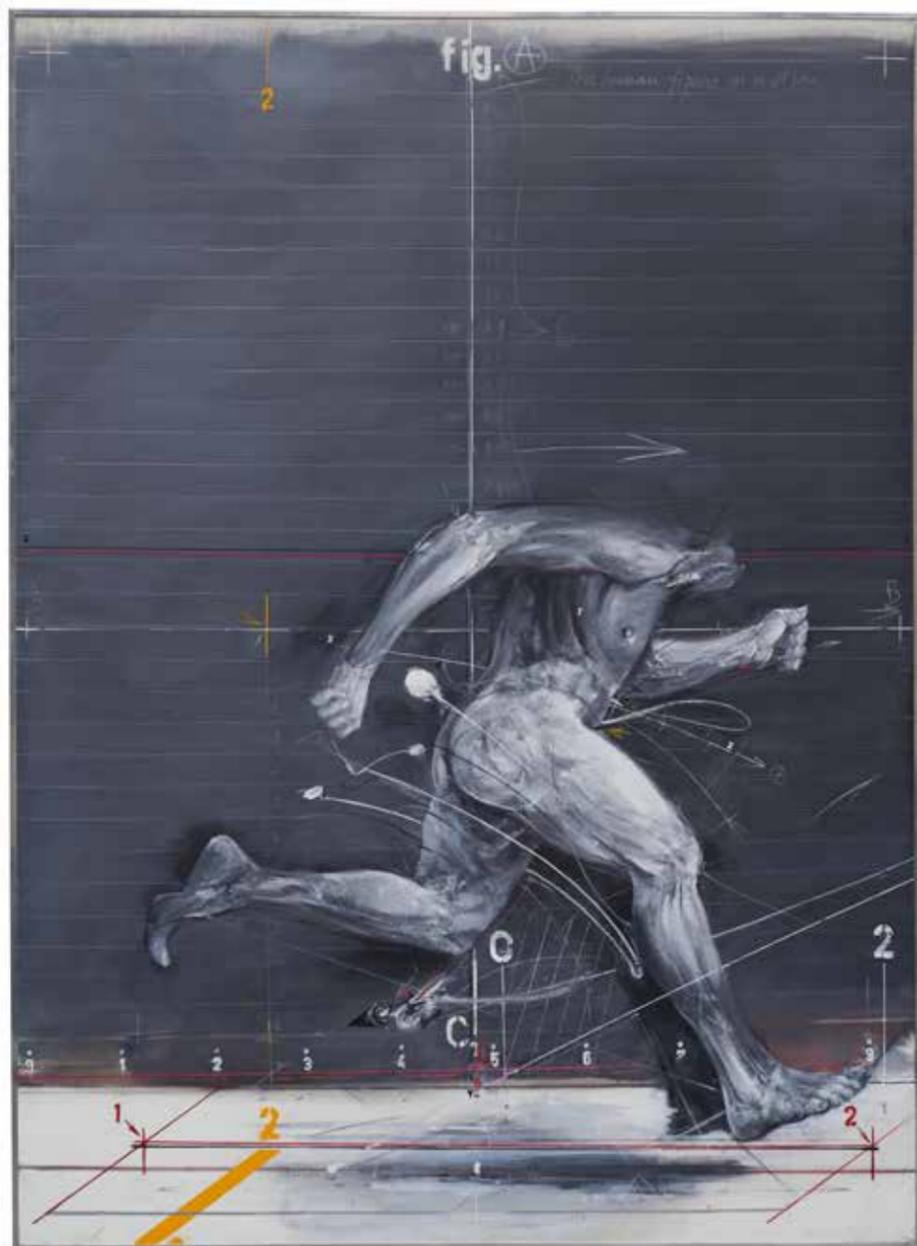
Provenance

Collection particulière, Metz

Exposition

Metz, Musées de la Cour d'Or, Peintres contents d'eux-mêmes, le regard d'un collectionneur, 30 juin - 2 octobre 1995, cat.exp.88-89 sous le n°32

80 000/100 000 €



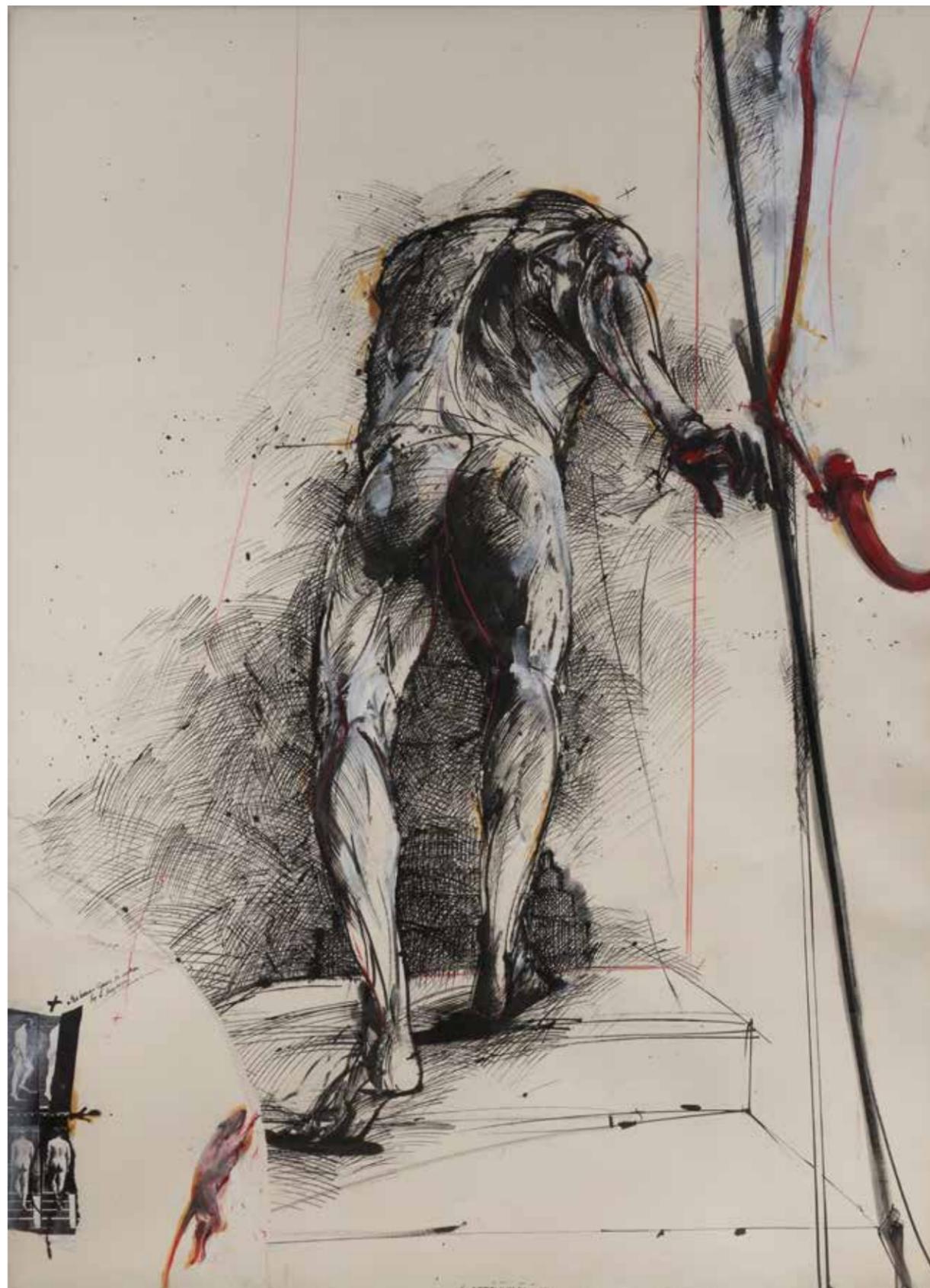
5

Vladimir VELICKOVIC (1935-2019)
Sans titre, 1993

Encre, crayon, acrylique et collage sur papier
signé et daté en bas
157,5 x 118 cm

Provenance
Collection particulière, Metz

5 000/6 000 €



6

Vladimir VELICKOVIC (1935-2019)
Corps, 1994

Acrylique, encre et collage sur papier signé, daté
et titré en bas
157,5 x 118 cm

Provenance
Collection particulière, Metz

Exposition
Metz, Musées de la Cour d'Or, Peintres contents
d'eux-mêmes, le regard d'un collectionneur, 30
juin - 2 octobre 1995, cat.exp.90-91 sous le n°33

6 000/8 000 €



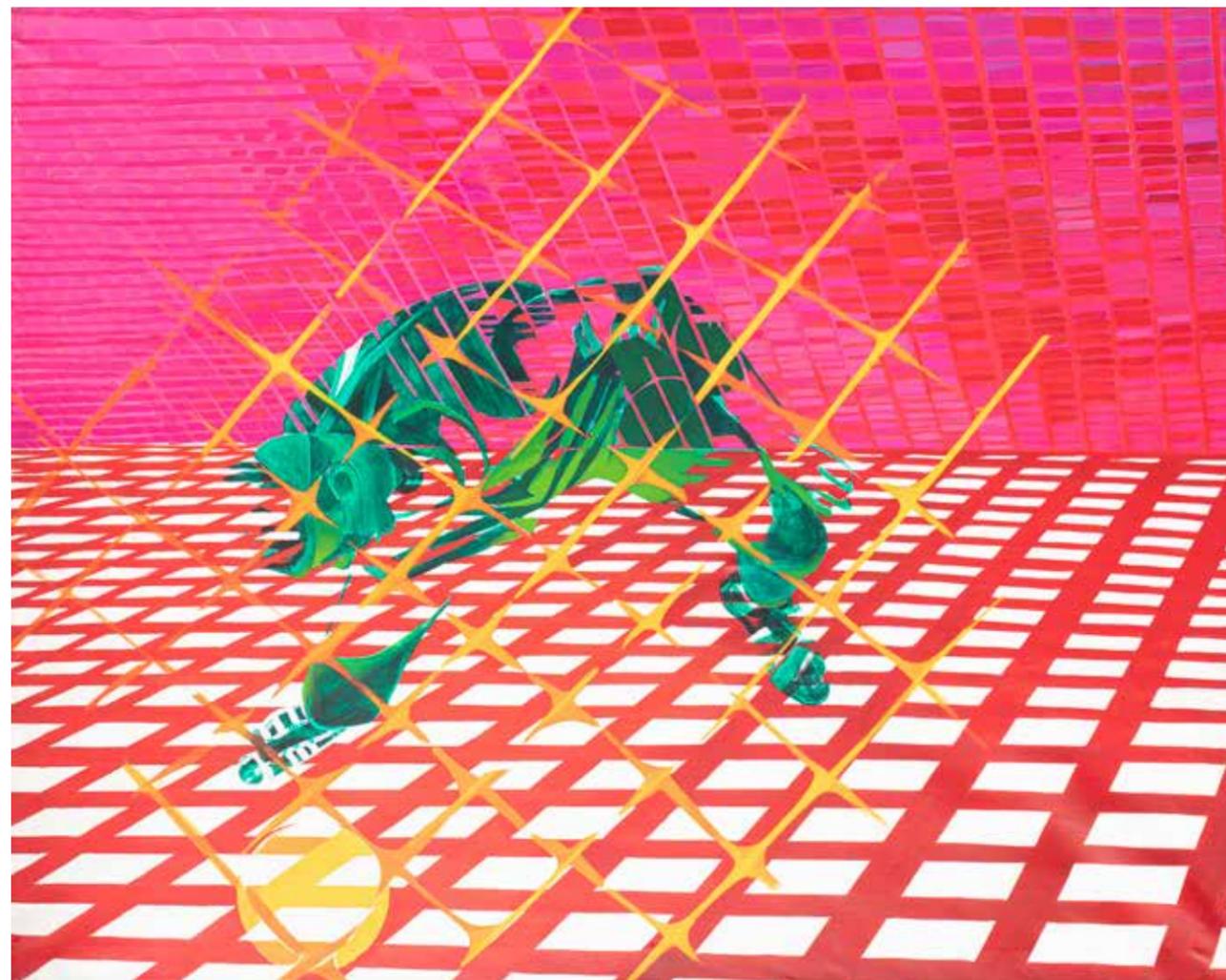
7

-
Titina MASELLI (1924-2005)
Le goal, 1971

Huile sur toile signée, datée et titrée au dos
198 x 300 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

8 000/10 000 €



8

Igor MITORAJ (1944-2014)
Centurion II, 1987

Bronze, sculpture hors commerce signée et
numérotée 907/1500
18,5 x 13 x 13 cm

3 000/3 500 €



9

Igor MITORAJ (1944-2014)

Persée, 1988

Bronze à patine verte et socle en pierre,
sculpture hors commerce signée et numérotée
B831/1000HC
Haut. : 48 cm (avec socle)

4 000/6 000 €



10

Antonio SEGUI (né en 1934)
Pensando en Peto, 1991

Huile et pastel sur toile signée, datée et titrée
au dos
57 x 46 cm

Provenance
Collection particulière, Paris

3 500/4 000 €



11

Antonio SEGUI (né en 1934)
Joggers, 1978

Huile et pastel sur toile signée et datée en bas à gauche, contresignée, datée et titrée au dos
195 x 195 cm

Provenance
Collection particulière, Metz

40 000/60 000 €



12

-
Giuseppe PENONE (né en 1947)
***Sans titre (Gesti vegetali)*, 1985**

Aérographe et encre de chine sur papier signé et daté en bas à droite
48,5 x 33,5 cm

Exposition

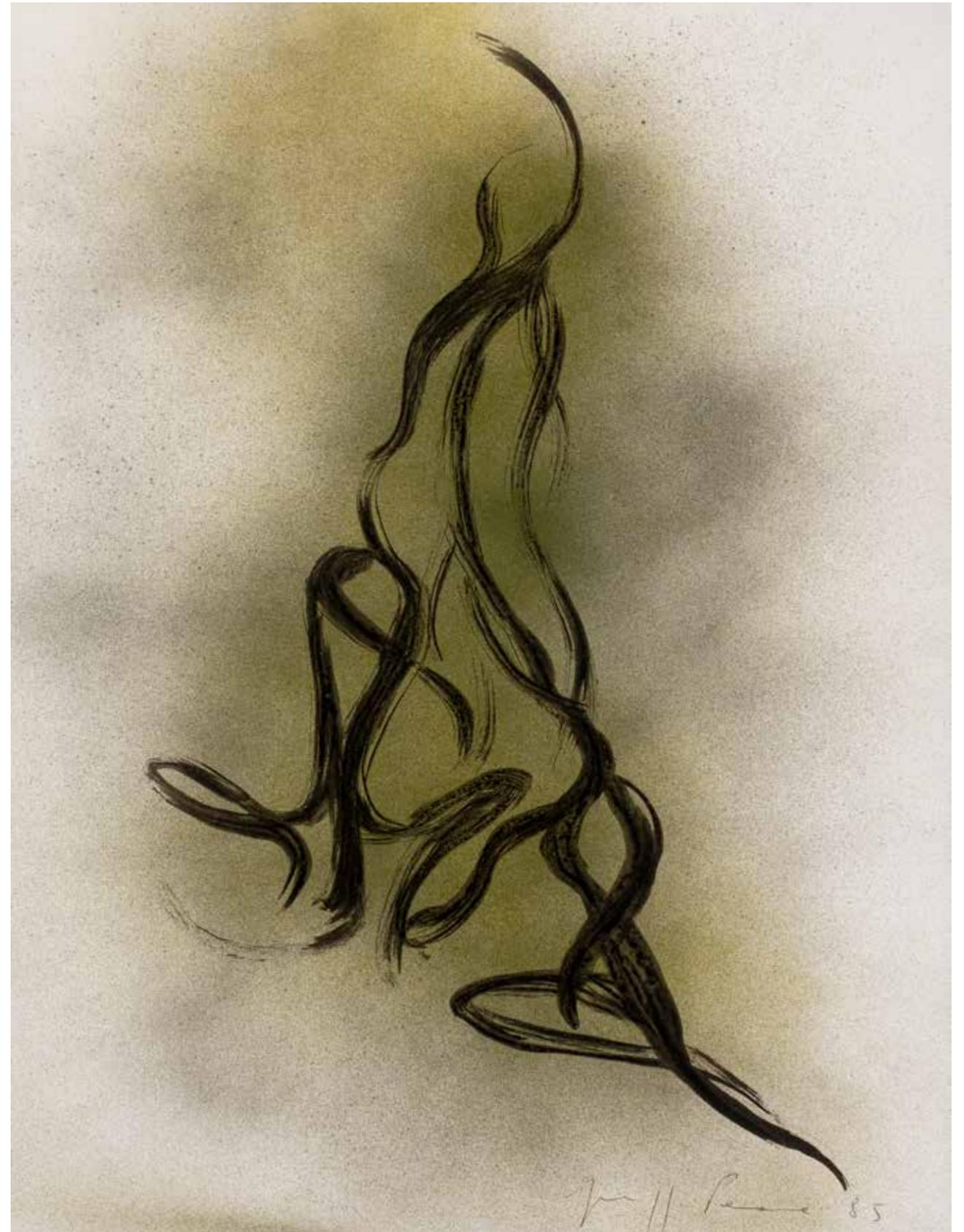
Grenoble, Musée de Peinture et Sculpture,
Giuseppe Penone, par Jean-Paul Monery,
Christine Poullain et Hélène Vincent, 27 mars-9
juin 1986

Provenance

Galerie Durand-Dessert, Paris
Collection particulière, Paris

Nous remercions le Studio Giuseppe Penone pour
les informations qui nous ont été aimablement
communiquées sur cette œuvre

5 000/8 000 €





13

-
Luciano CASTELLI (né en 1951)
Sans titre, 2002

Fusain, aquarelle et gouache sur papier signé à gauche, daté à droite
35 x 100 cm

Provenance
Tournesols Art Gallery, Vichy
Collection particulière, Paris

600/800 €

Conditions de vente

CONDITIONS DE VENTES

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l’acheteur. Ces derniers disposent dès lors d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition sur leurs données personnelles en s’adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d’exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l’impose. Les conditions générales de ventes et tout ce qui s’y rapporte sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français (Paris). Les diverses dispositions des conditions générales de ventes sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l’une quelconque de ces dispositions n’affecte pas l’applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant (Art. 1650 du Code Civil) et conduite en euros. Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères portées dans la salle en euros sont fournies à titre indicatif

DÉFINITIONS ET GARANTIES

Les indications figurant au catalogue sont établies par MILLON & Associés et les experts indépendants mentionnés au catalogue, sous réserve des rectifications, notifications et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, couleurs des reproductions et informations sur l’état de l’objet sont fournies à titre indicatif. Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l’acheteur potentiel et restent soumises à l’entière appréciation de ce dernier. Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l’état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leurs possibles défauts et imperfections. Aucune réclamation ne sera admise une fois l’adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l’examen des œuvres présentées. Pour les lots dont le montant de l’estimation basse dépasse 2 000 euros figurant dans le catalogue de vente, un rapport de condition sur l’état de conservation des lots pourra être communiqué gracieusement sur demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement. Celles-ci ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de MILLON & Associés et des experts. En cas de contestation au moment des adjudications, c’est à-dire s’il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps le lot après le prononcé du mot adjugé, ledit lot sera remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

Selon l’article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l’occasion des ventes volontaires se prescrivent par cinq ans à compter de l’adjudicati

fn. Seule la loi française est applicable à la présente vente. Seuls les tribunaux français sont compétents pour connaître de tout litige relatif à la présente vente.

Les lots signalés par ° contiennent des spécimens en ivoire d’Elephantidae spp, antérieur au 1 juin 1947 et de ce fait conformément à la règle du 9 décembre 1996 en son art 2/W mc. Pour une sortie de l’UE, un CITES de réexport sera nécessaire celui-ci, étant à la charge du futur acquéreur.

Les lots précédés d’un « J » feront l’objet d’un procès-verbal judiciaire aux frais acheteurs légaux de 12% HT, soit 14,40% TTC.

ORDRES D’ACHAT ET ENCHERES PAR TELEPHONE

La prise en compte et l’exécution des ordres d’achat et enchères par téléphone est un service gracieux rendu par MILLON & Associés. Millon & Associés s’efforcera d’exécuter les ordres d’enchérir qui lui seront transmis par écrit jusque 2 h avant la vente. Le défaut d’exécution d’un ordre d’achat ou toute erreur ou omission à l’occasion de l’exécution de tels ordres n’engagera pas la responsabilité de Millon & Associés. Par ailleurs, notre société n’assumera aucune responsabilité si dans le cadre d’enchères par téléphone, la liaison téléphonique est intÉrrompue, n’est pas établie ou tardive. Bien que MILLON soit prêt à enregistrer les demandes d’ordres téléphoniques au plus tard jusqu’à la fin des horaires d’exposition, elle n’assumera aucune responsabilité en cas d’inexécution au titre d’erreurs ou d’omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

ENCHERES LIVE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Millon ne saurait être tenue pour responsable de l’in-

terruption d’un service Live en cours de vente ou de tout autre disfonctionnement de nature à empêcher un acheteur d’enchérir via une plateforme technique offrant le service Live. L’interruption d’un service d’enchères Live en cours de vente ne justifie pas nécessairement l’arrêt de la vente aux enchères par le commissaire-priseur.

En outre :

- pour les lots acquis via la plateforme Interencheres.com, les frais de vente à la charge de l’acheteur sont majorés de 3% HT du prix d’adjudication (cf CGV de la plateforme interencheres).

- pour les lots acquis via la plateforme Drouotlive.com, les frais de vente à la charge de l’acheteur sont majorés de 1,5% HT du prix d’adjudication (cf CGV de la plateforme Drouotlive.com).

FRAIS À LA CHARGE DE L’ACHETEUR

L’acheteur paiera à MILLON & Associés, en sus du prix d’adjudication ou prix au marteau, une commission d’adjudication de : 25% HT soit 30% TTC Taux de TVA en vigueur 20% Prix global = prix d’adjudication (prix au marteau) + commission d’adjudication

ENLÈVEMENT DES ACHATS, ASSURANCE, MAGASINAGE ET TRANSPORT

MILLON ne remettra les lots vendus à l’adjudicataire qu’après encaissement de l’intégralité du prix global. Il appartient à l’adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de perte, vol, dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité. MILLON & Associés décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l’adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots.

RETRAIT DIFFÉRÉ DES ACHATS

- Droit de délivrance : 2,50 € HT par lot, soit 3€ TTC Ces droits ne seront pas facturés si le paiement et le retrait sont effectués avant 19h00 le jour de la vente.

Les biens de petites tailles (bijoux, montres, livres, céramiques, verrerie, petites sculptures ainsi que les tableaux, ces exemples étant donnés à titre purement indicatif) seront rapatriés en nos locaux après-vente. La taille du lot sera déterminée par Millon au cas par cas.

Ventes en SALLE VV

Nous informons notre aimable clientèle que les meubles, tapis et objets volumineux seront transférés dans notre entrepôt de stockage Arsititting à Neuilly sur Marne (Cf. paragraphe Stockage en notre Garde-meubles), à la disposition des acquéreurs après complet règlement du bordereau

STOCKAGE EN NOTRE GARDE-MEUBLES

Les achats bénéficient d’une gratuité de stockage pour les 60 jours suivant la vente. Passé ce délai, des frais de déstockage, manutention et de mise à disposition seront facturés à l’enlèvement des lots chez ARSITITTING ou dans nos locaux selon la grille tarifaire suivante : Stockage 10€ HT par lot et par semaine pour un stockage supérieur à 1M3 7 € HT par lot et par semaine pour un stockage inférieur à 1M3 5 € HT par lot et par semaine pour un stockage qui « tient dans le creux de la main » Un stockage longue durée peut être négocié avec nos équipes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Samuel BLUCHEAU 116, Bd Louis Armand, 93330 Neuilly-sur-Seine 116@millon.com Aucune livraison ni aucun enlèvement des lots ne pourront intervenir sans le règlement complet des frais de mise à disposition et de stockage.

IMPORTATION TEMPORAIRE

Les acquéreurs des lots indiqués par * devront s’acquitter, en sus des frais de vente, de la TVA à l’import (5,5 % du prix d’adjudication, 20% pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).

LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La sortie d’un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L’obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l’adjudication du lot visé par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l’administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l’annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution. Si notre Société est sollicitée par l’acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie du territoire, l’ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu’un service rendu par MILLON. Les formalités d’exportation (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d’exportation) des lots assujettis sont du ressort de l’acquéreur et peuvent requérir un délai de 2 à 3 mois.

EXPORTATION APRÈS LA VENTE

La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d’une importation temporaire du lot, peut être remboursée à l’adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l’exportation du lot acheté.

PRÉEMPTION DE L’ÉTAT FRANÇAIS

L’État français dispose, dans certains cas définis par la loi, d’un droit de préemption des œuvres vendues aux enchères publiques. Dans ce cas, l’État français se substitue au dernier enchérisseur sous réserve que la déclaration de préemption formulée par le représentant de l’état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente. MILLON ne pourra être tenu responsable des décisions de préemptions de l’État français.

RESPONSABILITÉ DES ENCHERISSEURS

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par MILLON, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d’adjudication de ce lot, augmenté de la commission d’adjudication et de tous droits ou taxes exigibles. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec MILLON. Sous réserve de la décision du commissaire-priseur habilité et sous réserve que l’enchère finale soit supérieure ou égale au prix de réserve, le dernier enchérisseur deviendra l’acheteur, le coup de marteau et le prononcé du mot « adjugé » matérialisera l’acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre le vendeur et l’acheteur. Les lots adjugés seront sous l’entière responsabilité de l’adjudicataire En cas de contestation de la part d’un tiers, MILLON pourra tenir l’enchérisseur pour seul responsable de l’enchère en cause et de son règlement.

DÉFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l’article 14 de la loi n°2000- 6421 du 10 juillet 2000, à défaut de paiement par l’adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l’adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d’un mois à compter de l’adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l’adjudicataire défaillant.

MILLON SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER À L’ADJUDICATAIRE DÉFAILLANT

- Des intérêts au taux légal

- Le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance, avec un minimum de 250€.

- Le paiement du prix d’adjudication ou :

* la différence entre ce prix et le prix d’adjudication en cas de revente s’il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

* la différence entre ce prix et le prix d’adjudication sur folle enchère s’il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

MILLON se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l’adjudicataire défaillant ou à encaisser les chèques de caution si, dans les 2 mois après la vente, les bordereaux ne sont toujours pas soldés.

EXPÉDITION DES ACHATS

Nous informons notre clientèle que MILLON ne prend en charge aucune expédition des biens à l’issue des ventes. Pour toute demande d’envoi, MILLON recommande de faire appel à ses transporteurs partenaires (THE PACKENGERS - hello@thepackers.com) ou à tout autre transporteur ou choix de la clientèle. En tout état de cause, l’expédition du lot, la manutention et le magasinage de celui-ci lors du transport n’engagent pas la responsabilité de MILLON. Si MILLON accepte de s’occuper de l’expédition d’un bien à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte, de vol ou d’accidents qui reste à la charge de l’acheteur. De plus, cette expédition ne sera effectuée qu’à réception d’une lettre déchargeant MILLON de sa responsabilité dans le devenir de l’objet expédié, et sera à la charge financière exclusive de l’acheteur.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La vente d’un lot n’emporte pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

MILLON précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant et que l’adjudicataire devra immédiatement s’acquitter du règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire français (voir « La sortie du territoire français »).

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- en espèces dans la limite de 1 000 euros (résidents français).

- par chèque bancaire ou postal avec présentation obligatoire d’une pièce d’identité en cours de validité. - par carte bancaire Visa ou Master Card

- par virement bancaire en euros aux coordonnées comme suit :

DOMICILIATION: NEULIZE OBC 3, avenue Hoche - 75008 Paris IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469 BIC NSMBFRPPXXX

Conditions of sale

These general conditions of sale and everything pertaining to them are governed exclusively by French law. Buyers and their representatives accept that any legal action will be taken within the jurisdiction of French courts (Paris). The various provisions contained in these general conditions of sale are independent of each other. If any one of them is declared invalid, there is no effect on the validity of the others. The act of participating in this auction implies acceptance of all the conditions set out below by all buyers and their representatives. Payment is due immediately at the end of the sale, payable in euros. A currency conversion system may be provided during the sale. The corresponding foreign currency value bids made in the hall in euros is given for indication purposes only.

DEFINITIONS AND GUARANTEES

Descriptions appearing in the catalogue are provided by MILLON and the Sale Experts and are subject to corrections, notifications and declarations made at the moment the lot is presented and noted in the record of the sale. Dimensions, colours in reproductions and information on the condition of an object are given for information purposes only. All information relating to incidents, accidents, restoration and conservation measures relating to a lot is given, to facilitate inspection by the potential buyer and remains completely open to interpretation by the latter. This means that all lots are sold as seen at the moment the hammer falls, with any possible faults and imperfections. No claims will be accepted after the hammer has fallen, a pre-sale showing having provided potential buyers with an opportunity to examine the works presented. For lots appearing in the sale catalogue, whose estimated low price is over 32,000, a condition report on their state of preservation will be issued free of charge upon request. The information contained therein is given purely as an indication and MILLON and the Sale Experts can in no way be held liable for it. In the event of a dispute at the moment of sale, i.e. it is established that two or more buyers have simultaneously made an identical bid, either aloud or by signal and both claim the lot at the same time when the hammer falls, the lot will be re-submitted for auction at the price offered by the bidders and everyone present will be permitted to bid once again.

- According to article L321-17 of the French Commercial Code, the statute of limitations of any civil liability actions brought in connection with voluntary sales are limited to five years from the date of the auction.

- Only French law is applicable to this sale. Only the French courts are competent to hear any dispute(s) relating to this sale.

The lots marked with ° include elements of elephant ivory, the sale of which is possible because the ivory is dated prior to 3/03/1947.

The buyer who wishes to export the object outside the EU will have to obtain from the DRIEE an export permit in his name. This is the sole responsibility of the purchaser.

TELEPHONE BIDDING

The acceptance of telephone bids is a free of charge service provided by MILLON. In this regard, our company accepts no liability for a break in the telephone connection, a failure to connect or a delayed connection. Although MILLON is happy to accept requests for telephone bidding up until the end of the pre-sale show, it cannot be held liable for Errórs or omissions relating to telephone bidding orders.

We inform our clientele that telephone conversations during telephone auctions at the Hotel Drouot are likely to be recorded.

LIVE BIDDING BY ELECTRONIC PLATFORMS:

Millon cannot be held responsible for the interruption or any other malfunction of any Live service during the sale that could prevent a buyer from bidding via any electronic platform offering a Live service. The interruption of a Live auction service during the sale does not necessarily justify the auctioneer to stop the auction.

In addition :

- for lots acquired via the Interencheres.com platform, the buyer’s fees are increased by an additional 3% HT of the auction price (see CGV of the Interencheres platform).

- for the lots acquired via the Drouotlive.com platform, the buyer’s fees are increased by an additional 1.5% HT of the auction price (see CGV of the Drouotlive.com platform).

EXPENSES FOR WHICH THE BUYER IS RESPONSIBLE

The buyer will pay MILLON in addition to the sale price (hammer price), a sale’s commission of: 25 % plus VAT or 30 %

Current rate of VAT 20%. Total price = sale price (hammer price) + sale’s commission

COLLECTION AND REMOVAL OF PURCHASES, INSURANCE, STORAGE AND TRANSPORT

MILLON will only release lots sold to the buyer after the complete sett-lement of their bill (payment of the invoice include all additional fees listed in full). It is the buyer’s responsibility to insure lots immediately upon purchase, since, from that moment onwards, he/she alone is responsible for any and all loss, theft, damage and any other risks. MILLON declines any liability for damage that may incur or for the failure of the buyer to cover any damage risks. Buyers are advised to collect their lots quickly and with a minimum of delay.

COST OF DELAYED WITHDRAWAL OF PURCHASES

- Right of delivery for auctions in the Hotel Drouot: 4.5 € HT per lot (or € 5.40 TTC)

- Right of delivery for auctions in other locations (excluding the Hotel Drouot) : 2.50 € HT per lot (or 3€ TTC) These fees will not be charged if payment and withdrawal are made before 7pm CET on the day of the sale.

STORAGE COSTS FOR DROUOT’S WAREHOUSE

Storage fees for Drouot’s warehouse: Storage fees will be charged from the day following the sale. This service is subject to the following conditions:

- Fee including VAT per dossier: 5 €

- Storage and insurance costs including VAT:

- 1 €/day, the first 4 working days

- 1 € / 5 €/10 €/20 €/day, from the 5th working day, according to the nature of the lot Storage does not entail the responsibility of the auctioneer or the expert for any reason whatsoever. From the moment of the auction, the object will be under full responsibility the successful buyer and MILLON declines all liability for damage that the object could suffer, and this from the moment the adjudication is pronounced.

FOR ALL INQUIRIES

Drouot Magasinage 01 48 00 20 18 magasinage@drouot.com

w

MILLON will provide free storage for 60 days. After this deadline, the costs of storage and the transfer from our premises to the ARSITTING warehouse, located at 116 bd Louis Armand - 93330 Neuilly sur Marne, will be charged at the time of the withdrawal of the lots at the following rates: -10 € HT per lot and per week for storage superior to 1M3 -7 € HT per lot and per week for storage less than 1M3 -5 € HT per lot and per week for storage of objects that “fit in the palm of your hand” - A personalized rate for long-term storage can be negotiated with a member of ARSITTING or MILLION

FOR ALL INFORMATION ARSITTING

116, boulevard Louis Armand, 93330 Neuilly-sur-Seine

116@MILLON.com No shipping or removal of the lot will be possible without the complete settlement of the total costs of storage, handling and transfers. These fees do not apply to the lots deposited at the Hotel Drouot’s warehouse, the cost of which depends on the Hôtel Drouot itself.

TEMPORARY IMPORT

Purchasers of lots marked with * must pay any duties and taxes in respect of a temporary importation in addition to sale expenses and VAT (5,5 % of the hammer price) 20% for jewelry and watches, motorcars, wines and spirits and multiples).

EXPORT FROM FRANCE

The export of a lot from France may require a licence. Obtaining the relevant document is the sole responsibility of the successful bidder. A delay or refusal by the authorities to issue an export licence is not a justification for cancellation of the sale, delayed payment or voiding of the transaction. If our company is requested by the buyer or his/her representative to make arrangements for export, all costs incurred will be for the account of the party making such a request. Such arrangements should be considered purely as a service offered by MILLON.

EXPORT FOLLOWING THE SALE

The VAT paid as part of the sale expenses or the amount paid in connection with the temporary import of the lot, may be refunded to the buyer within the legally stipulated period upon presentation of documents proving that the lot purchased has been exported.

PREEMPTION BY THE FRENCH STATE

In certain circumstances defined in law, the French State has a right of preemption on works sold at public auction. In such a case, the French State substitutes for the highest bidder, on condition that the pre-emption order issued by the State’s representative in the sale room is confirmed within fifteen days of the date of the sale. MILLON cannot be held responsible for pre-emption orders issued by the French State.

BIDDERS’ LIABILITY

By making a bid on a lot by any method of communication offered by MILLON, bidders assume personal responsibility for paying the sale price plus the sales commission and any duties and taxes payable. Bidders are deemed to act in their own name and on their own behalf, unless

otherwise agreed in writing prior to the sale with MILLON. In the event of a dispute involving a third party, MILLON may hold the bidder alone responsible for the bid in question and for payment.

FAILURE TO MAKE PAYMENT

In accordance with article 14 of law no. 2000- 6421 of 10 July 2000, upon failure of the buyer to make payment and there being no response to formal notice, the article is re-submitted for sale at the request of the seller and by reason of false bidding by the defaulting buyer; if the seller does not make such a request within one month from the date of the sale, the sale is automatically void, without prejudice to any damages payable by the defaulting buyer.

MILLON RESERVES A RIGHT OF CLAIM AGAINST DEFAULTING BUYERS

- for interest at the legal rate

- for the refund of additional costs arising from the default with a minimum of 250 euros.

- for payment of the sale price or:

- the difference between that price and the sale price in the event of a new sale, if the new price is lower, plus the costs incurred for the new auction.

- the difference between that price and the false bid price, if it is lower, plus the costs incurred for the new auction. MILLON also reserves the right to demand compensation for all sums due by the defaulting buyer or to bank security deposit cheques if, in the two months following the sale, invoices are still not settled.

COLLECTION OF PURCHASES, INSURANCE, WAREHOUSING AND TRANSPORT

MILLON will only hand over lots sold to the buyer after cleared payment of the total price. It is the buyer’s responsibility to insure lots immediately upon purchase, since, from that moment onwards, he/she alone is responsible for loss, theft, damage and other risks. MILLON declines any liability for damage themselves or for the failure of the buyer to cover damage risks. Buyers are advised to collect their lots with a minimum of delay.

SHIPPING OF THE PURCHASES

We inform our clientele that MILLON does not handle the shipping of goods other than those of a small size (the examples hereafter are given for information purposes only): jewels, watches, books, earthenware objects, glassware and sculptures. Furthermore, MILLON retains the right to consider that the fragility and/or the value of a lot necessitate the intervention of an exterior provider. The lot’s size will be determined by MILLON on a case by case basis (the examples above are given for information purposes only). At all events, the shipping of a good is at the exclusive financial charge of the buyer and will be carried out after reception of a letter which discharges MILLON of all responsibility in the becoming of the shipped object.

INTELLECTUAL PROPERTY

The sale of a lot does not imply the transfer of reproduction or representation rights, where the lot constitutes the physical medium.

PAYMENT IN FULL

MILLON tates that cash payment is required for sales at public auction and that buyers must immediately pay the total purchase price, irrespective of any intention to export the lot from France (see «Export from France»). Payment may be made as follows: - in cash up to 1.000 euros (French residents) - by cheque or postal order upon the presentation of current proof of identity, - by Visa or Master Card - by bank transfer in euros to the following account

BANK DETAILS: NEULIZE OBC 3, avenue Hoche - 75008 Paris IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469 BIC NSMBFRPPXXX

Graphisme : Sébastien Sans

Photographies : Yann Girault et Henri du Cray
Impression : Corlet

Millon – Svv Agrément n°2002-379

Habilités à diriger les ventes : Alexandre Millon, Nathalie Mangeot, Mayeul de La Hamayde



MILLON
Live

CONTEMPORAIN LIVE !

Lundi 4 mai 2020 - 11h

LES MAÎTRES DE L'ABSTRACTION

Mardi 5 mai 2020 - 11h

GÉOMÉTRIES & OPTIQUE

Mercredi 6 mai 2020 - 11h

LE CORPS ET LE MOUVEMENT

Jeudi 7 Mai 2020 - 11h

LA FRANCE DES ANNÉES 1980-1990 :
LA LIBERTÉ DANS LA FORME & STREET ART

